




UN TREMPLIN EN TERRE D'ACCUEIL

Conjuguer l'expertise des secteurs FGJ-FGA
pour faciliter l'accueil et l'intégration des élèves immigrants
de 15 ans et plus en situation de grand retard scolaire

Commission scolaire des Chênes
Commission scolaire des Découvreurs
Commission scolaire des Draveurs
Commission scolaire des Premières-Seigneuries
Fédération des commissions scolaires du Québec
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur



Le présent document est une production conjointe de la Fédération des commissions scolaires du Québec, des commissions scolaires des Chênes, des Découvreurs, des Draveurs, des Premières-Seigneuries, de la Direction de l'éducation des adultes et de l'action communautaire et de la Direction des services d'accueil et d'éducation interculturelle du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Rédaction

Marie Dupras, Direction des services d'accueil et d'éducation interculturelle
Liliane Gauthier, Direction des services d'accueil et d'éducation interculturelle

Collaboration

Mélanie Fortier, Fédération des commissions scolaires du Québec
Isabelle-Line Hurtubise, Fédération des commissions scolaires du Québec
Maryse Lacasse, Direction de l'éducation des adultes et de l'action communautaire
Christian Rousseau, Direction des services d'accueil et d'éducation interculturelle

Andrée Turcotte, Commission scolaire des Chênes
Francine Lauzière, Commission scolaire des Chênes
Carole Raymond, Commission scolaire des Chênes
Mario Plante, Commission scolaire des Découvreurs
Christine Garcia, Commission scolaire des Découvreurs
France St-Onge, Commission scolaire des Découvreurs
Jacinthe Dion, Commission scolaire des Découvreurs
Suzanne Belleville, Commission scolaire des Draveurs
Marie-Claude Théberge, Commission scolaire des Draveurs
Nathalie Vézina, Commission scolaire de Premières-Seigneuries
Catherine Thomassin, Commission scolaire de Premières-Seigneuries
Nicole Lindeau, Commission scolaire de Premières-Seigneuries
Marie Bastien, Commission scolaire de Premières-Seigneuries
Isabelle Dufour, Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke

Révision linguistique

Charlotte Gagné

Remerciements

Nos remerciements les plus sincères vont aux collègues de la Direction des services d'accueil et d'éducation interculturelle pour leurs attentives relectures et leurs précieux commentaires tout au long du processus de rédaction du document.

Mars 2016

Table des matières

Introduction	4
Projet pilote	4
Objectifs et structure du document	5
Outils complémentaires.....	6
Élèves visés	7
Accueil	8
1 Dépister sans tarder les élèves en situation de grand retard scolaire	8
1.1 Entrevue initiale	9
1.2 Indices de retard scolaire	10
Processus d'intégration de l'élève dans un contexte d'organisation scolaire souple	12
2 Réduire les écarts entre les apprentissages effectués et visés	12
2.1 Modèle d'organisation scolaire souple	13
2.2 Soutien au personnel enseignant	14
3 Entreprendre une démarche de suivi et d'accompagnement.....	16
3.1 Mécanisme de suivi et d'accompagnement de l'élève.....	16
3.2 Contribution des services éducatifs complémentaires de la FGJ et de la FGA	18
4 Amorcer un processus d'orientation.....	19
4.1 Mise en place d'une démarche d'orientation	19
4.2 Familiarisation avec les métiers et professions	20
Continuum de services entre la formation générale des jeunes et la formation générale des adultes	23
5 Établir une concertation étroite entre la FGJ et la FGA	23
5.1 Collaboration et complémentarité des services	23
5.2 Transition du secteur des jeunes vers celui des adultes	26
Conclusion	27
Annexe – Tableau récapitulatif	30

Introduction

Le présent document découle d'un projet pilote mené dans quatre commissions scolaires¹ avec le soutien de la Direction des services d'accueil et d'éducation interculturelle et de la Direction de l'éducation des adultes et de l'action communautaire du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de même que celui de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

À la demande de la Fédération et des commissions scolaires membres d'une table de réflexion portant sur les enjeux liés à l'immigration, la Direction des services d'accueil et d'éducation interculturelle a été invitée à discuter des problèmes que soulève l'arrivée tardive au secondaire d'élèves en situation de grand retard scolaire, et en particulier de leur passage à l'éducation des adultes. Deux questions principales ont fait l'objet de la réflexion, soit : Comment adapter les services aux élèves qui présentent des facteurs de vulnérabilité susceptibles d'influer sur leur apprentissage et leur diplomation en raison de leurs parcours migratoires et scolaires complexes et de leur arrivée tardive dans le système scolaire ? Comment mieux connaître ces élèves et veiller à ce qu'on les considère comme étant à risque afin de s'assurer que, pour répondre à leurs besoins, ils feront l'objet d'une attention particulière tout au long de leur cheminement ?

Ces questions ne sont pas nouvelles et font partie des préoccupations du Ministère et du réseau scolaire depuis plusieurs années. Plus récemment, elles avaient été rappelées par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse². Le rapport de la Commission pointait notamment les obstacles suivants : les modèles organisationnels ou les structures institutionnelles inadaptés aux besoins de certains groupes; la surreprésentation des élèves issus de l'immigration au sein de classes d'adaptation scolaire ou de filières qui ne répondent ni à leurs besoins, ni à leurs champs d'intérêt; la situation difficile des élèves allophones inscrits au secondaire et qui arrivent en cours de scolarité; les obstacles à franchir durant la formation générale des jeunes (FGJ) et les conditions de leur passage à la formation générale des adultes (FGA).

Projet pilote

C'est donc dans un contexte de promotion de l'équité et de la réussite scolaire pour tous les élèves que le Ministère a choisi de soutenir la réalisation d'un projet pilote dans quelques communautés éducatives, de septembre 2013 à juin 2015. Ce projet visait les objectifs suivants : la prise en charge des élèves de 15 ans et plus en situation de grand retard scolaire par l'ensemble des services de la commission scolaire pour les amener à atteindre leurs objectifs de formation; l'établissement d'une trajectoire scolaire concertée, avec la FGA, dès l'arrivée de ces élèves en FGJ et la formulation de propositions qui favorisent la continuité et la pro-

-
1. Il s'agit des commissions scolaires des Chênes, des Découvreurs, des Draveurs et des Premières-Seigneuries. La Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke a aussi participé à certaines étapes des travaux.
 2. COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE, *Profilage racial et discrimination systémique des jeunes racisés*, 2011, 131 p.

gression de leurs apprentissages; la mise en place d'un mécanisme de suivi et d'accompagnement individualisé pour garder la trace de leur cheminement et assurer leur passage harmonieux vers la FGA.

Le groupe de travail mis en place était constitué de coordonnateurs des services éducatifs, de conseillers pédagogiques et de membres de directions du secteur des jeunes et du secteur des adultes de chacun des milieux. La concertation entre le secteur des jeunes et celui des adultes étant au cœur de la démarche adoptée pour le projet pilote, l'engagement des gestionnaires de ces deux secteurs au sein de la commission scolaire était donc essentiel.

Les commissions scolaires participantes accueillent des élèves réfugiés, car elles font partie des villes de destination ciblées par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion pour l'accueil des personnes réfugiées prises en charge par l'État³. Les réfugiés sélectionnés à l'étranger sont parfois admis après avoir vécu nombre d'années dans un camp de réfugiés ou encore à titre de victimes de persécution dans leur propre pays. L'engagement de l'État à l'endroit de ces personnes est notamment affirmé dans le *Plan d'action du gouvernement du Québec pour l'accueil et l'intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger*⁴.

Outre le soutien à l'apprentissage du français, le groupe de travail s'est aussi penché sur les conditions favorisant le rattrapage scolaire dans les autres matières, en maintenant des attentes élevées et en adoptant des attitudes positives qui conduisent à reconnaître les forces et les aptitudes de ces élèves, malgré les difficultés rencontrées. De plus, pour contrer le risque plus grand d'abandon scolaire, il est également apparu nécessaire de mettre en place un processus de suivi permettant aux élèves de recevoir l'aide et les conseils dont ils ont besoin, tout au long de leur parcours. Enfin, une démarche d'orientation scolaire et professionnelle s'est avérée incontournable, car ces élèves ont particulièrement besoin d'ébaucher des projets d'avenir pour maintenir leur motivation.

Objectifs et structure du document

Le présent document se veut à la fois un témoin de l'expérimentation et des changements de pratiques favorisés par le projet pilote et un outil de réflexion pour tous les milieux scolaires qui voudraient s'engager dans une démarche analogue. Il a pour objectif de proposer divers moyens permettant d'éviter que ces élèves s'orientent de façon définitive vers les classes spécialisées ou abandonnent leurs études faute de ressources ou de choix appropriés. Les trois parties suivantes structurent la présentation, soit l'accueil, le processus d'intégration

3. La première destination québécoise pour les personnes réfugiées et prises en charge par l'État est généralement l'une des villes suivantes : Québec, Sherbrooke, Drummondville, Victoriaville, Trois-Rivières, Gatineau, Laval, Saint-Jérôme, Joliette, Longueuil-Brossard, Saint-Hyacinthe, Granby et Montréal.

4. Voir le document à l'adresse suivante : http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/divers/PLA_AccueilRefugies2013-2016.pdf.

dans un contexte d'organisation scolaire souple et le continuum des services offerts par la FGJ et la FGA. Chacune de ces parties se subdivise en quatre volets respectivement intitulés⁵ :

- Orientations;
- Axes d'intervention;
- Pratiques mises en place par les commissions scolaires;
- Un pas de plus : pistes d'action pour aller plus loin.

Il est à noter que les éléments de réflexion abordés dans ce rapport n'ont rien d'une *recette*. Chaque milieu étant différent, il appartient aux intervenants scolaires de considérer, en tout ou en partie, les idées suggérées dans le présent document afin de mettre au point une offre de service répondant aux besoins des élèves.

Outils complémentaires

Dans le but d'assurer la cohérence de l'offre de service faite aux élèves issus de l'immigration, il est recommandé de se reporter au Cadre de référence sur l'accueil et l'intégration des élèves issus de l'immigration au Québec, disponible à l'adresse www.ecoleplurielle.ca, notamment aux fascicules 3 et 4 respectivement intitulés *Protocole d'accueil* et *Partenariat – École, famille et communauté*⁶. Ces documents visent, d'une part, à soutenir les commissions scolaires et les établissements d'enseignement dans la mise en place d'un protocole qui leur permettra d'orienter les élèves vers les services les plus appropriés à leur situation et, d'autre part, à proposer aux établissements scolaires quelques pistes d'intervention favorisant la création de liens avec la famille et l'ouverture à la diversité culturelle.

5. Voir le tableau récapitulatif en annexe.

6. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE, *Cadre de référence sur l'accueil et l'intégration des élèves issus de l'immigration*, Gouvernement du Québec, 2014.

Élèves visés

- Dans le présent document, l'appellation « élèves ou élèves visés » fait toujours référence aux élèves immigrants de 15 ans et plus, qui sont en situation de grand retard scolaire. La Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle définit le grand retard scolaire comme suit : « À leur arrivée au Québec, certains élèves allophones accusent trois ans de retard ou plus par rapport à la norme québécoise et doivent être considérés comme étant " en difficulté d'intégration scolaire ". Ce sont des élèves qui ont été peu ou non scolarisés, qui ont subi des interruptions de scolarité dans leur pays d'origine, qui ont connu une forme de scolarisation totalement différente de celle qui a cours au Québec ou qui sont tout simplement en difficulté d'apprentissage⁷. » Certains ont connu les camps de réfugiés, ils ont été séparés de leur famille, ils ont subi les conflits de la guerre et vécu des situations traumatisantes, etc. Pour ces élèves, l'âge et le rattrapage scolaire représentent des enjeux importants dont il faut tenir compte dès le début des services de francisation, en vue de soutenir leur persévérance scolaire au-delà de la formation au secteur des jeunes. •
-

7. QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Une école d'avenir, Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle*, Direction des services aux communautés culturelles, 1998, p. 10.

Accueil

La Direction des services d'accueil et d'éducation interculturelle a élaboré un protocole d'accueil pour soutenir l'inscription scolaire des élèves issus de l'immigration. Elle a aussi mis au point un outil appelé « Entrevue initiale ⁸ » que le personnel scolaire peut adapter à ses besoins et utiliser lors de la rencontre de l'élève et de ses parents⁹. Il servira à tracer le profil de l'élève, à connaître son parcours scolaire, son histoire familiale et migratoire, son évolution globale, ses champs d'intérêt ainsi que l'état de son développement langagier.

Dans le cadre du protocole d'accueil des élèves immigrants de 15 ans et plus, le dépistage précoce des jeunes en situation de grand retard scolaire a été retenu comme seule orientation de la section. Une entrevue individuelle avec l'élève et ses parents, soutenue par des outils appropriés, est tout indiquée pour tracer le portrait le plus juste possible de cet élève et influencer positivement sur son processus d'intégration linguistique, scolaire et sociale. Certains indices d'un grand retard scolaire peuvent déjà être manifestes. Les résultats de l'entrevue initiale, combinés à une période d'observation pendant les premières semaines à l'école, permettront de déterminer quels sont les services à offrir pour pallier les écarts entre les apprentissages et la scolarisation afin de favoriser la continuité de la formation, c'est-à-dire du secteur des jeunes vers celui des adultes. En effet, compte tenu de leur âge et de leur arrivée tardive au secteur des jeunes, il est permis de croire que ces élèves obtiendront leur diplôme ou réussiront à se qualifier au secteur des adultes.

En plus des renseignements recueillis durant l'entrevue initiale, cette étape permet également d'offrir des services à la famille.

ORIENTATION

1 Dépister sans tarder les élèves en situation de grand retard scolaire

L'entrevue initiale avec l'élève et ses parents exige de l'ouverture, de l'empathie et de la patience ainsi qu'un certain degré de sensibilité pour comprendre les divers parcours empruntés par les familles. Dans certains cas, on aura recours aux services d'un interprète, dans le respect des règles de la confidentialité¹⁰, du vécu et de la culture des élèves et des parents. Il est important de limiter le travail d'interprétation et de respecter le souhait des parents de ne pas répondre à certaines questions. La neutralité est de mise.

8. Voir le Cadre de référence sur l'accueil et l'intégration des élèves issus de l'immigration du MEESR, notamment le fascicule 3 portant sur le protocole d'accueil, et les outils complémentaires, Entrevue initiale et Évaluation initiale des compétences langagières en français à l'enseignement secondaire.

9. Le mot *parents* désigne également les tutrices et les tuteurs des élèves.

10. Voir le document d'information à l'adresse : <http://www.meesr.gouv.qc.ca/DGFJ/csc/general/reenseignementspersonnels/>.

Les différentes évaluations permettront de recueillir les renseignements nécessaires pour répondre aux besoins de l'élève en tenant compte du contexte qui pourrait être à l'origine du retard de scolarisation.

AXE D'INTERVENTION

1.1 Entrevue initiale

Recueillir des renseignements au cours de l'entrevue initiale pour tracer un premier portrait de l'élève et repérer les jeunes susceptibles de ne pouvoir obtenir un diplôme ou une qualification à l'école secondaire en raison d'un grand retard scolaire.

Pratiques mises en place par les commissions scolaires

Les commissions scolaires se sont entendues pour adopter des pratiques nouvelles d'accueil et d'évaluation. Il s'agit :

- De mettre sur pied un centre de services d'accueil et d'évaluation des nouveaux arrivants, c'est-à-dire un guichet unique d'accès à la formation des jeunes et des adultes. C'est ainsi que les intervenants de l'organisme communautaire — responsables de l'accueil des personnes réfugiées et immigrantes —, les enseignants en francisation des secteurs des jeunes et des adultes ainsi que le personnel des services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA)¹¹ de l'éducation des adultes peuvent accueillir les familles au centre de la FGA qui offre les cours de francisation. L'occasion leur est alors donnée d'informer les parents sur les possibilités d'obtention des services, les séances d'information thématique et les cours offerts. Les personnes désignées peuvent répondre à leurs questions pendant que les compétences des jeunes, langagières ou autres, sont évaluées;
- D'utiliser et d'adapter les outils de collecte de renseignements associés au protocole d'accueil des élèves issus de l'immigration¹² pour faciliter le repérage de ceux susceptibles d'être en situation de grand retard scolaire;
- De recueillir l'information sur le parcours migratoire, le cheminement scolaire, les expériences personnelles, la situation de vie actuelle de l'élève et celle de ses parents. Les personnes visées devront être accompagnées d'un interprète ou encore s'assurer, d'une part, d'être bien comprises en utilisant un langage simple et, d'autre part, de bien comprendre les réponses en ayant soin de les répéter.

11. Pour plus de détails sur chacun des services, voir le cadre général à l'adresse : <http://www.education.gouv.qc.ca/references/publications/resultats-de-la-recherche/detail/article/le-cadre-general-des-services-daccueil-de-reference-de-conseil-et-daccompagnement/>

12. *Ibid.*, note 8.

Un pas de plus : pistes d'action pour aller plus loin

- Établir une méthode claire pour l'entrevue initiale afin d'outiller adéquatement le personnel chargé du repérage des retards scolaires;
- Se renseigner sur le pays d'origine de l'élève et de ses parents, les langues ou les dialectes utilisés ainsi que sur le climat géopolitique¹³ dans lequel ils ont baigné. Ces connaissances permettront de mieux accueillir la famille et d'adopter un comportement d'ouverture à leur endroit;
- Créer un bassin d'interprètes mixte, francophones et autres, composé d'adultes qui utilisent diverses langues parlées dans la communauté. Ces personnes peuvent notamment fréquenter les centres d'éducation des adultes.

AXE D'INTERVENTION

1.2 Indices de retard scolaire

Reconnaître les indices de retard scolaire lors des évaluations initiales.

Pratiques mises en place par les commissions scolaires

- Choisir et former, avec l'aide du personnel des services éducatifs du secteur des jeunes ou de celui des adultes, des personnes qualifiées qui seront responsables des évaluations initiales.
- Soutenir le personnel en fournissant des exemples de situations associées à un grand retard scolaire comme :
 - l'élève possède une bonne compétence en français oral, mais ne sait ni lire ni écrire dans cette langue pour les raisons suivantes :
 - absence de culture de l'écrit;
 - scolarisation dans un système différent du nôtre;
 - interruptions de scolarité;

13. Chaque automne, une nouvelle version de l'Encyclopédie de l'état du monde est mise en ligne. Elle comprend la dernière édition de L'état du monde (2013, La Cassure), de nouveaux bilans annuels et d'autres données pour chaque État de la planète.

- l'élève présente des besoins particuliers sur les plans cognitif, affectif et motivationnel pour diverses raisons, par exemple :
 - statut de réfugié pris en charge par l'État;
 - séparation entre lui et ses proches à cause de la guerre;
 - apprentissage de la lecture et de l'écriture à un âge avancé.
- Évaluer la compétence en français oral, en lecture et en écriture.
- Faire passer des tests aux élèves susceptibles de présenter un grand retard scolaire dans le but de confirmer le diagnostic posé à la suite des évaluations de la compétence langagière. À cet effet, le Ministère a conçu un outil diagnostique en mathématique pour les élèves immigrants nouvellement arrivés et en situation de grand retard scolaire¹⁴.
- Évaluer la compétence en lecture et en écriture, en langue maternelle ou en langue d'usage afin d'observer l'utilisation de stratégies, l'aisance et la vitesse en lecture ainsi que la présence d'indices permettant de justifier l'atteinte d'un certain niveau de littératie.
- Poursuivre l'évaluation pendant les premières semaines d'observation en classe pour permettre à l'élève de s'habituer à son nouvel environnement et de démontrer ses compétences et ses capacités dans différents contextes scolaires.

Un pas de plus : pistes d'action pour aller plus loin

- Établir une démarche claire concernant les évaluations initiales et en informer le personnel intéressé.
- Se constituer une banque d'outils d'évaluation de l'oral, de la lecture et de l'écriture aux différents niveaux scolaires.
- S'assurer de divulguer, au personnel concerné, les résultats des évaluations et les recommandations touchant aux services à offrir.
- S'assurer de nommer les services offerts à ces élèves dans la déclaration des effectifs scolaires.

14. La direction des services éducatifs de la commission scolaire peut communiquer avec la Direction des services d'accueil et d'éducation interculturelle du Ministère pour se procurer l'outil diagnostique et l'information nécessaire à son utilisation.

Processus d'intégration de l'élève dans un contexte d'organisation scolaire souple

On doit, pendant la période d'accès aux services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français (SASAF), mettre en place les moyens pour amener les élèves visés à effectuer une mise à niveau dans les autres matières scolaires, et ce, dans une perspective de cheminement continu vers le premier ou le deuxième cycle du secondaire. Pour y arriver, on propose trois orientations visant respectivement, la réduction du retard scolaire enregistré dans différentes matières, la démarche à adopter pour y arriver et une réflexion sur l'avenir professionnel.

La réduction des écarts entre les apprentissages effectués et visés doit être intégrée à l'apprentissage du français. Les élèves en cause dans le présent guide ont été fragilisés du fait de leur parcours migratoire complexe. Puisqu'ils côtoieront de nombreux acteurs du milieu scolaire et qu'ils amorceront leurs études au secteur des jeunes pour les poursuivre au secteur des adultes, ils auront besoin d'accompagnement sur les plans scolaire, social et personnel. Cette mesure favorisera leur adaptation à l'école et à la culture québécoise ainsi que leur insertion générale dans la société d'accueil. Un accompagnement planifié et soutenu est donc approprié, c'est-à-dire l'adoption d'une démarche de suivi et d'accompagnement de l'élève.

Enfin, pour les élèves qui arrivent au Québec à l'adolescence, il importe d'introduire assez rapidement une culture d'orientation afin de les amener à réfléchir sur leur propre projet de formation et d'avenir. Ces élèves n'ont souvent aucune ou peu de connaissances sur le système scolaire québécois, le milieu de travail et la technologie. Il est donc souhaitable de prendre les moyens pour amorcer un processus d'orientation scolaire et professionnelle dès la période de francisation, et d'y associer les parents dans le meilleur des cas¹⁵.

ORIENTATION

2 Réduire les écarts entre les apprentissages effectués et visés

Il est impératif d'agir tôt auprès des élèves arrivés tardivement dans le système scolaire, c'est-à-dire leur fournir un appui soutenu dès leur arrivée. Ces élèves font face à des défis multiples et exigeants : ceux de l'immigration et de l'acculturation, de l'apprentissage du français, du développement accéléré de la littératie et de la numératie ainsi que des apprentissages liés aux contenus disciplinaires et aux pratiques scolaires.

15. Voir l'outil d'information et d'animation sur le système scolaire québécois : <http://tcri.qc.ca/volets-tcri/jeunes/publications-volet-jeunes/179-outil-d-information-et-d-animation-sur-le-systeme-scolaire-quebecois>.

AXE D'INTERVENTION

2.1 Modèle d'organisation scolaire souple

Favoriser une organisation scolaire souple, qui répond mieux aux besoins particuliers et diversifiés des élèves visés.

Pratiques mises en place par les commissions scolaires

Les commissions scolaires ont prévu, dans leur modèle d'organisation, différentes actions pour soutenir les établissements qui accueillent des élèves en situation de grand retard scolaire.

- Offrir d'emblée des services intensifs de soutien en francisation, avec l'aide d'enseignants-ressources (spécialistes en francisation du secteur des jeunes ou des adultes) qui relèvent de la coordination des ressources éducatives et qui se rendent dans les divers établissements pour offrir leur soutien aux élèves intégrés aux classes ordinaires et assister le personnel enseignant.
- Prioriser l'embauche d'enseignants spécialisés en français, langue seconde; en cas d'impossibilité à offrir un emploi, regrouper plusieurs tâches résiduelles pour former des postes ou des tâches en français, langue seconde, pour assurer la stabilité du personnel et contribuer à maintenir le savoir-faire en francisation.
- Libérer une personne-ressource d'une partie de sa tâche pour collaborer avec les enseignantes et enseignants des classes ordinaires lors des intégrations partielles ou complètes des élèves en classe ordinaire : présentation du profil de l'élève et du parcours migratoire; adaptation de l'enseignement; accompagnement en classe ou à l'extérieur de celle-ci, individuellement ou en petits groupes.
- Constituer, au secteur des jeunes et si le nombre le justifie, un groupe d'élèves en grand retard scolaire et réunis dans une classe d'accueil, et s'assurer de la collaboration de plusieurs intervenants comme un conseiller pédagogique, un conseiller en orientation, un technicien en éducation spécialisée et un intervenant communautaire¹⁶ pour soutenir l'enseignant responsable de la classe ainsi que les élèves.
- Faciliter l'intégration partielle et graduelle des élèves en classe ordinaire lorsqu'elles et ils sont en classe d'accueil ainsi que le décroïsonnement de certaines matières pour combler les écarts entre les apprentissages en ciblant des notions et des objectifs liés à ces matières.
- Favoriser le coenseignement par les membres du personnel responsables de la classe d'accueil et ceux de la classe ordinaire pour arrimer les activités pédagogiques.

16. Le Ministère prévoit un soutien financier (allocation 15054) aux commissions scolaires pour l'offre d'accompagnement aux élèves réfugiés et à leur famille, dans le cadre du Plan d'action du gouvernement du Québec pour l'accueil et l'intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger, 2013-2016.

Un pas de plus : pistes d'action pour aller plus loin

- Encourager le tutorat et le parrainage par les pairs aidants, notamment ceux de même langue maternelle, et prévoir des activités de formation et d'encadrement liées à cette responsabilité.
- Prévoir des services de soutien dans la langue maternelle ou d'usage, en complémentarité avec des services de francisation ou qui leur sont intégrés.
- Offrir un cours de langue d'origine, inscrit à l'horaire de l'élève à titre de programme local de langue tierce ou d'activité parascolaire.

AXE D'INTERVENTION

2.2 Soutien au personnel enseignant

Prévoir des services de soutien professionnel pour le personnel enseignant afin qu'il puisse diversifier ses pratiques pédagogiques et aider les élèves dans leurs apprentissages.

Pratiques mises en place par les commissions scolaires

Les commissions scolaires proposent les divers services de soutien suivants au personnel qui travaille auprès des élèves en situation de grand retard scolaire.

- Varier les activités de formation continue liées à l'alphafrancisation, au développement de la littératie et de la numératie afin de permettre aux enseignants de faire appel à des stratégies diversifiées et individualisées.
- Offrir, dans son milieu ou sa région, des séances de formation portant sur l'aide à la scolarisation des élèves en situation de grand retard scolaire, l'accueil des élèves réfugiés et leur intégration à l'école québécoise, le développement des compétences interculturelles ou le rôle des services complémentaires¹⁷.
- Soutenir les enseignants qui travaillent auprès de ces élèves, avec la collaboration des conseillers pédagogiques :
 - offrir des séances de formation au personnel du primaire, du secondaire et de l'éducation des adultes lorsque le sujet s'y prête. Cette activité permet de décroïsonner les secteurs et d'éviter le travail en silo;
 - jumeler les enseignants des classes ordinaires avec ceux de francisation;
 - jumeler les enseignants de francisation des secteurs des jeunes et des adultes;

17. Voir le répertoire des personnes-ressources sur le site Web de *L'école plurielle* : <http://www.ecoleplurielle.ca>.

- offrir à un nouvel enseignant un stage de quelques jours auprès d'un enseignant chevronné pour permettre, notamment, l'acquisition de savoir-faire en alphafrancisation.
- Soutenir le personnel enseignant en spécifiant des actions pédagogiques à privilégier en salle de classe :
 - mettre l'accent sur les interventions en lecture, en écriture et en mathématique et sur la maîtrise de la langue de scolarisation, en associant l'apprentissage de la langue à l'apprentissage des divers contenus scolaires;
 - travailler à l'acquisition de méthodes de travail et à la compréhension des diverses pratiques scolaires;
 - utiliser les technologies de l'information et de la communication pour favoriser le développement des habiletés scolaires ou langagières des élèves et leur donner accès à divers outils en ligne pour la traduction et le traitement de texte, de même que des dictionnaires, etc.;
 - aménager un espace où des postes de travail sont disponibles pour faciliter l'enseignement par atelier;
 - intégrer les aides technologiques pour favoriser l'acquisition de la littératie et de la numératie : synthèse vocale, prédiction de mots, livres numériques, exercices de français et de mathématique;
 - offrir des occasions de travail en sous-groupes hétérogènes permettant l'entraide et les interactions.

Un pas de plus : pistes d'action pour aller plus loin

- Créer un comité de travail, un groupe de développement ou une communauté d'apprentissage professionnel visant le soutien à l'apprentissage du français pour les élèves peu ou non scolarisés au sein d'une commission scolaire ou d'une région. Les secteurs des jeunes et des adultes collaborent avec le comité et partagent des stratégies d'enseignement et d'apprentissage, des expériences, des outils, du matériel pédagogique, etc.
- Miser sur les stratégies d'enseignement les plus efficaces comme l'enseignement direct et explicite, les répétitions espacées dans le temps, les rétroactions fréquentes, l'enseignement d'habiletés métacognitives, l'enseignement des habiletés de résolution de problème, l'enseignement réciproque et les réseaux de concepts.
- Encourager les projets particuliers de recherche-action pour les élèves en cause.

ORIENTATION

3 Entreprendre une démarche de suivi et d'accompagnement

Pour favoriser leur engagement et leur persévérance, les élèves reçoivent l'aide et les conseils dont elles et ils ont besoin et bénéficient de services éducatifs complémentaires tout au long de leur parcours scolaire, aux secteurs des jeunes et des adultes.

Pendant la période des SASAF, l'enseignant demeure la première personne responsable de l'encadrement et du suivi pédagogique des élèves. Toute décision fondée sur l'évaluation des enseignants et concernant l'aide à recevoir doit être entérinée par la direction qui se charge de trouver les ressources pour répondre aux besoins particuliers de ces élèves. Chaque milieu choisit ainsi les modalités de suivi et les interventions à mener selon les ressources disponibles.

D'autres intervenants scolaires, institutionnels ou communautaires pourront aussi être mis à contribution à une certaine étape du parcours scolaire de l'élève.

AXE D'INTERVENTION

3.1 Mécanisme de suivi et d'accompagnement de l'élève

Mettre en place un mécanisme de suivi pour colliger l'information sur le cheminement de l'élève, ses apprentissages et ses aspirations scolaires et professionnelles.

Pratiques mises en place par les commissions scolaires

Au regard des pratiques professionnelles, divers aspects du suivi de l'élève ont été pris en compte par les commissions scolaires.

- Utiliser le plan d'intervention du MEESR¹⁸ pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et pour les élèves à risque en l'adaptant au profil des jeunes en situation de grand retard scolaire afin de consigner les informations sur les interventions qui les concernent, mais en évitant de confondre la situation de grand retard scolaire avec des troubles d'apprentissage. Partager les renseignements sur l'élève (dans le respect des règles

18. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE, *Canevas de plan d'intervention commun pour faciliter le suivi des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et la concertation des intervenants*, 2012.

de la confidentialité), les objectifs et les actions visant le développement de la littératie et de la numératie, les objectifs d'apprentissage liés à certaines matières, les progrès réalisés, les difficultés rencontrées, les services reçus, les objectifs en lien avec l'intégration scolaire et sociale et le parcours de formation de l'élève. Cet outil donne la possibilité de faire reconnaître, entre autres, les expériences et les forces de l'élève ainsi que ses acquis scolaires, et d'assurer la continuité et la progression de ses apprentissages tout au long de son parcours scolaire au secteur des jeunes et à celui des adultes.

- Assurer un monitoring régulier, particulièrement pour les élèves en situation de grand retard scolaire, grâce à des rencontres planifiées entre enseignants intéressés, membres de la direction, conseillers pédagogiques, autres professionnels et intervenants de l'organisme d'accueil des personnes immigrantes.
- Évaluer les besoins des élèves, qui peuvent être d'ordres divers (scolaires, sociaux, affectifs, physiques, psychologiques), en collaboration avec les acteurs scolaires en cause et les intervenants de l'organisme d'accueil qui entretiennent les liens entre l'école et la famille.
- Analyser périodiquement les dossiers pédagogiques des élèves visés.
- Prévoir les outils pour favoriser la communication entre le personnel des secteurs des jeunes et des adultes.
- Procéder à une analyse conjointe (intervenants du secteur des jeunes et de celui des adultes) du dossier global de l'élève.
- Élaborer, avec les personnes intéressées des secteurs en cause, un outil de référence pour les élèves visés de la formation des jeunes vers la formation générale des adultes ou la formation professionnelle afin de dresser le profil le plus précis possible de l'élève.
- Fournir une description des actions à entreprendre auprès de l'élève, assorties du rôle des intervenants à chacune des étapes du processus de transition.
- Effectuer le suivi du cheminement des élèves intégrés au secteur des adultes et en tenir informés les intervenants intéressés du secteur des jeunes ainsi que des organismes communautaires, le cas échéant.

Un pas de plus : pistes d'action pour aller plus loin

- Inclure, dans le plan d'intervention adapté aux élèves en situation de grand retard scolaire, les faits saillants de l'entrevue initiale¹⁹ et les informations sur le parcours scolaire.
- Prévoir un mécanisme de transfert de cet outil au secteur des adultes lorsque les élèves quittent celui des jeunes.

19. *Ibid.*, Entrevue initiale, p. 18-19.

AXE D'INTERVENTION

3.2 Contribution des services éducatifs complémentaires de la FGJ et de la FGA

Mettre à contribution les services éducatifs complémentaires des secteurs des jeunes et des adultes ainsi que les SARCA²⁰, et prendre soin d'y associer les parents et les partenaires de la communauté également engagés dans le processus d'intégration scolaire et sociale de l'élève.

Pratiques mises en place par les commissions scolaires

Les commissions scolaires ont mis plusieurs intervenants à contribution pour faire évoluer les diverses pratiques adoptées, soit :

- Offrir des services de soutien personnel ou familial, avec l'aide du personnel des services complémentaires, pour répondre aux besoins scolaires ou autres des élèves et de leur famille. Ces personnes peuvent bénéficier du savoir-faire de personnes-ressources en orthopédagogie, en orientation, en travail social, en psychoéducation, en psychologie, en éducation spécialisée, etc.;
- Faire appel aux organismes communautaires pour les services de soutien aux apprentissages scolaires, d'aide aux devoirs, de tutorat et de jumelage, en travaillant en étroite collaboration avec les partenaires institutionnels et communautaires²¹;
- Créer et consolider, en partenariat avec les organismes communautaires, une vie parascolaire diversifiée dans l'établissement d'enseignement et la communauté : programmation d'activités sportives et culturelles le jour, le soir, la fin de semaine et durant les congés scolaires pour que les jeunes y prennent part. L'inclusion des élèves dans ces activités favorise les interactions en français dans un contexte autre que scolaire, et leur intégration de manière générale;
- Rapprocher les familles de l'école à l'aide d'activités leur permettant d'avoir des échanges avec d'autres parents et avec le personnel de l'école et de faire part de leurs besoins²². L'intervenant communautaire scolaire et interculturel joue un rôle important dans les milieux qui accueillent des élèves réfugiés pour créer et resserrer les liens entre la famille, l'école et

20. Le mandat des SARCA est d'offrir les services suivants : l'accueil de premier et de second niveau, l'information, l'exploration des acquis, l'orientation professionnelle et l'accompagnement pour favoriser la persévérance et la réussite scolaire ainsi que l'accroissement du taux de diplomation des personnes de 16 ans ou plus.

21. Voir les outils vidéo sur le soutien aux apprentissages scolaires des jeunes immigrants, le rapprochement interculturel dans les écoles et l'intégration scolaire des jeunes réfugiés, à l'adresse suivante : <http://tcri.qc.ca/volets-tcri/jeunes/publications-volet-jeunes?limitstart=0>.

22. Pour avoir des exemples de pistes d'intervention, consulter le *Cadre de référence sur l'accueil et l'intégration des élèves issus de l'immigration au Québec*. On y traite du partenariat entre l'école, la famille et la communauté.

la communauté. Cette personne facilite l'acheminement de l'information vers les parents et favorise le maintien du dialogue entre l'école et la famille. Elle encourage la participation des parents à la vie de l'école et de la communauté.

Un pas de plus : piste d'action pour aller plus loin

- Offrir un programme de mentorat ou d'accompagnement scolaire pour donner aux élèves l'occasion d'établir des relations significatives avec des membres de la communauté éducative²³.

ORIENTATION

4 Amorcer un processus d'orientation

L'orientation scolaire et professionnelle est un service essentiel à mettre en place pour les élèves visés, afin de favoriser la structuration de leur identité et d'accroître leur connaissance de la société québécoise, du système scolaire et du marché du travail. Des choix s'imposent dans la panoplie d'activités, d'outils et de services qui existent dans le domaine de l'orientation, mais le défi réside surtout dans l'adaptation de ces outils aux besoins et aux profils des élèves. Les commissions scolaires devraient avoir le souci d'offrir des activités relatives à l'orientation de même qu'une initiation à des métiers de la formation professionnelle et technique. Elles devraient également inclure les parents dans la démarche d'orientation, soit les inviter à recourir aux services assurés par les commissions scolaires — les SARCA et la reconnaissance des acquis —, et leur fournir de la documentation à cet effet.

AXE D'INTERVENTION

4.1 Mise en place d'une démarche d'orientation

Prévoir dans le processus d'orientation des outils adaptés aux besoins des élèves en situation de grand retard scolaire et mettre en place, au cours de la période de francisation, des activités à caractère orientant.

23. Voir le *Guide d'implantation de mentorat en milieu scolaire* et *Pratiques d'intervention de l'accompagnement individualisé au secondaire* : <http://www.ctreq.qc.ca/realisation/guide-mentorat/>
<http://www.education.gouv.qc.ca/references/recherches/les-pratiques-educationnelles-exemplaires-en-matiere-daccompagnement-individualise-au-secondaire/>.

Pratiques mises en place par les commissions scolaires

Les commissions scolaires ont décelé d'importants besoins sur le plan de l'orientation scolaire et professionnelle, et elles ont mené les actions suivantes pour y répondre :

- Créer et insérer des activités s'inspirant de l'approche orientante dans la planification des activités pédagogiques des enseignants en francisation;
- Mettre à contribution les professionnels de l'orientation et de l'information scolaire ainsi que les enseignants du *Projet personnel d'orientation* et de l'*Exploration professionnelle* du secteur des jeunes et de celui des adultes lorsqu'on doit adapter le matériel et le soutien fournis au personnel enseignant;
- Offrir des capsules dans la classe ou des ateliers animés par les professionnels de l'orientation sur des sujets comme : le système scolaire, la formation professionnelle, le marché du travail, la connaissance de soi et l'aide à l'élaboration d'un projet d'avenir. Des rencontres individuelles, en sous-groupe ou en groupe-classe, peuvent être prévues de façon régulière ou ponctuelle.

Un pas de plus : pistes d'action pour aller plus loin

- Planifier des rencontres entre les professionnels de l'orientation et les enseignants de l'*Exploration de la formation professionnelle* et du *Projet personnel d'orientation* pour élaborer la démarche d'orientation à entreprendre auprès des élèves visés.
- Intégrer des activités d'apprentissage à la démarche d'orientation, de concert avec le personnel enseignant et en collaboration avec les professionnels de l'orientation. Se préoccuper de stimuler l'orientation professionnelle et la projection réaliste des projets de formation des élèves par l'approche orientante pendant la période consacrée au service de soutien à l'apprentissage du français.
- Utiliser l'information recueillie au cours de l'entrevue initiale avec l'élève pour amorcer le processus d'orientation à partir de ce qui est inscrit dans la rubrique *champs d'intérêt particuliers*.

AXE D'INTERVENTION

4.2 Familiarisation avec les métiers et professions

Favoriser, pour les élèves et les parents, les occasions de se familiariser avec les métiers et les professions pendant la période de francisation.

Pratiques mises en place par les commissions scolaires

- Proposer l'activité « Élève d'un jour »²⁴ ou les journées portes ouvertes qui ont lieu dans les centres de formation professionnelle de la commission scolaire ou de la région. Les métiers qui se rattachent à cette formation gagnent à être connus dans leur contexte puisque les activités proposées contribuent à leur valorisation auprès des familles immigrantes.
- Faire participer les élèves visés aux sorties liées au cours d'exploration professionnelle. Jumeler les élèves visés avec ceux des classes ordinaires lors de ces visites.
- Intégrer un programme de « cybermentorat professionnel » aux activités de classe²⁵.
- Inviter des conférenciers issus de l'immigration, devenus des modèles de réussite²⁶.

Un pas de plus : pistes d'action pour aller plus loin

- Explorer la possibilité d'ajouter un cours sur le développement professionnel à la grille horaire de l'élève, soit :
 - Projet personnel d'orientation,
 - Exploration de la formation professionnelle,
 - Sensibilisation à l'entrepreneuriat.
- S'inspirer de la structure des services d'entrée en formation (SEF)²⁷ de l'éducation des adultes pour accroître l'offre de service pendant la période d'apprentissage du français. Les modalités du programme SEF permettent d'offrir des cours adaptés aux besoins des élèves et d'élaborer des cours localement, au besoin. Ces cours sont aussi l'occasion de favoriser le maillage entre le secteur des jeunes et celui des adultes et d'intéresser le personnel des SARCA, entre autres, appelé à soutenir l'élève dans son cheminement. Ces relations offrent de plus la possibilité de tisser des liens de confiance avec le secteur des adultes.

Voici quelques exemples de thèmes, objectifs ou activités à explorer dans le cadre de ce programme :

- information scolaire et professionnelle;
- orientation et exploration professionnelles;
- mise à niveau en informatique ou autres;

24. Voir le guide d'accompagnement à l'adresse suivante : http://www3.recitfga.qc.ca/SARCA/documents/Eleve%20un%20jour_SARCA_25-10-2013.pdf.

25. Voir le site Web d'Academos : <http://www.academos.qc.ca/>.

26. Voir le site Web de Modèles sans frontières : <http://www.quebecinterculturel.gouv.qc.ca/fr/jeunes/modeles-sans-frontieres/trouve-place/modele-ecole.html>.

27. Programme d'aide au retour en formation des 16 à 24 ans. Ce programme vise à présenter des services de formation et d'accompagnement destinés aux jeunes sans diplôme, ces services faisant appel à la créativité des commissions scolaires.

- communication et traitement de l'information;
- production d'un projet personnel de formation ou d'exploration;
- production d'un plan d'action pour son intégration sociale et professionnelle;
- utilisation d'un portfolio papier ou électronique;
- participation des intervenants communautaires à la tenue de certaines activités;
- témoignages de réussite d'élèves ayant été en situation de grand retard scolaire.

Continuum de services entre la formation générale des jeunes et la formation générale des adultes

Afin d'établir le continuum FGJ-FGA, la concertation entre les deux secteurs fait l'objet de la dernière orientation qui vise à favoriser les échanges et à approfondir les connaissances mutuelles assorties à l'offre de service. Une telle appropriation contribue à la mise en place de conditions optimales pour promouvoir l'adoption de cheminements adaptés aux besoins particuliers des élèves. Elle implique aussi le soutien et l'encouragement à la persévérance des élèves en situation de grand retard scolaire et la simplification de leur passage à la FGA, dans une perspective de continuité de la formation.

ORIENTATION

5 Établir une concertation étroite entre la FGJ et la FGA

Pour assurer la continuité et la convergence des services assortis aux cheminements scolaires des élèves visés, l'organisation scolaire favorise, en amont, une approche concertée des deux secteurs.

AXE D'INTERVENTION

5.1 Collaboration et complémentarité des services

Déterminer les modalités de communication et la démarche à adopter par la FGJ et la FGA pour favoriser la concertation, la collaboration et la complémentarité des services à proposer aux élèves.

Pratiques mises en place par les commissions scolaires

Les commissions scolaires ont acquis une vision de la concertation et de la collaboration qui s'est manifestée dans les actions suivantes.

- Créer au sein de la commission scolaire un comité mixte piloté par les gestionnaires des services éducatifs des secteurs concernés afin d'assurer la cohérence des interventions et des services proposés aux élèves;

Pour assurer le bon fonctionnement de ce comité, il faut :

- prévoir la concertation des divers acteurs que sont les membres de la direction, le personnel enseignant et les professionnels des services éducatifs complémentaires;
- favoriser l'arrimage entre les deux secteurs :
 - planifier des rencontres de discussion des dossiers relatifs au cheminement continu des élèves pour éviter le dédoublement des activités.

Voici quelques exemples de discussion :

- la réduction des écarts entre les apprentissages effectués et visés,
- les activités pédagogiques et la mise en commun de matériel didactique et pédagogique,
- l'évaluation,
- le classement des élèves,
- l'organisation scolaire,
- les régimes de sanction des secteurs en cause,
- l'orientation scolaire et professionnelle,
- les ressources communautaires,
- les services à offrir à la famille de l'élève.

Un pas de plus : pistes d'action pour aller plus loin

- Se familiariser avec les contenus des cours disciplinaires de la formation générale des adultes. Ces cours se répartissent comme suit : l'alphabétisation, le présecondaire — qui comprend les apprentissages de la première à la sixième année du primaire — ainsi que les premier et deuxième cycles du secondaire. Le curriculum est construit pour permettre l'acquisition des préalables requis pour la poursuite des études. Le programme de la formation de base commune vise, entre autres, la préparation à l'exercice du rôle de citoyen dans une société démocratique, l'adaptation de la formation générale des adultes aux besoins et aux caractéristiques de l'élève ainsi que le développement de l'autonomie et le sens des responsabilités des individus et des communautés. Ces objectifs semblent répondre aux besoins des élèves nouvellement arrivés, en plus de faire des liens entre les apprentissages et la vie quotidienne.
- Procéder à l'inventaire et au partage du matériel didactique des programmes d'études entre les secteurs, soit en intégration linguistique, scolaire et sociale et en français, langue d'enseignement, à la FGJ ainsi qu'en alphafrancisation, en francisation et en français, langue d'enseignement, aux niveaux alphabétisation, présecondaire et premier cycle du secondaire à la FGA.
- Comparer les contenus des programmes d'études en francisation et en français, langue d'enseignement, FGJ et FGA, pour privilégier la continuité et la progression des apprentissages d'un secteur à l'autre et éviter les redondances.

- Profiter des dispositifs organisationnels souples et modulables de la formation générale des adultes. Par exemple, un cours de 150 heures qui s'étend de septembre à juin à la FGJ peut, à la FGA, être découpé en trois parties de 50 heures, chacune portant un code différent. Cette division offre un avantage sur le plan de l'organisation scolaire.
- Tirer profit des cours à option de la formation générale des adultes pour faciliter l'intégration socioculturelle et professionnelle des élèves. Certains de ces cours pourraient même bénéficier de la collaboration d'un organisme communautaire et des services de l'éducation des adultes. Les responsables des services de francisation de la FGJ pourraient également s'inspirer des contenus de ces cours pour enrichir les périodes consacrées à d'autres matières à l'intérieur des cours de français.

Les exemples suivants de cours à option sont extraits du plan de formation de base commune :

- Exploration des traits culturels du Québec
(Domaine de l'univers social, 50 h - présecondaire)
- Valeurs communes et diversité culturelle
(Domaine de l'univers social, 25 h - 1^{er} cycle du secondaire)
- Coopération et civisme
(Domaine de l'univers social, 50 h - présecondaire)
- Démocratie et vote
(Domaine de l'univers social, 25 h - 1^{er} cycle du secondaire)
- Droits et responsabilités du citoyen
(Domaine de l'univers social, 50 h - 1^{er} cycle du secondaire)
- Culture du monde du travail
(Domaine de la vie professionnelle, 25 h - 1^{er} cycle du secondaire)
- Saines habitudes de vie
(Domaine du développement personnel, 50 h - présecondaire)
- Changements : passages et défis
(Domaine du développement personnel, 50 h - présecondaire)
- Relations interpersonnelles
(Domaine du développement personnel, 50 h - 1^{er} cycle du secondaire)
- Prendre connaissance du programme d'intégration socioprofessionnelle au secteur des adultes — qui mène à l'obtention d'un certificat lié à un métier semi-spécialisé ou non spécialisé et qui s'apparente à des parcours existants au secteur des jeunes —, et déterminer les meilleures options pour l'élève selon ses besoins et ses capacités. Entrevoir l'orientation de l'élève vers la formation professionnelle.
- Prendre connaissance des exigences et des différences qui affectent les règles de sanction de la FGJ et de la FGA. On doit noter qu'un élève peut se voir reconnaître jusqu'à un maximum de 36 unités en langues et en français applicables à l'obtention du diplôme d'études secondaires du régime pédagogique de la formation générale des adultes, un critère non négligeable pour répondre aux besoins linguistiques de ces élèves.

AXE D'INTERVENTION

5.2 Transition du secteur des jeunes vers celui des adultes

Soutenir et accompagner l'élève durant la période de transition qui mène du secteur des jeunes à celui des adultes.

Pratiques mises en place par les commissions scolaires

Les commissions scolaires ont souligné l'importance de planifier une transition harmonieuse entre les deux secteurs pour ces élèves et elles ont mené les actions suivantes.

- Accompagner l'élève et sa famille avant, pendant et après son passage du secteur des jeunes à celui des adultes;
 - offrir à chaque élève et à ses parents une rencontre d'information à laquelle participe un conseiller en orientation du secteur des jeunes pour discuter du projet de transition. Cette rencontre est également suivie d'une entrevue d'orientation avec l'élève;
 - proposer à l'élève en processus de transition des visites au centre d'éducation des adultes en le jumelant à un jeune de ce centre qui l'accompagnera durant le trajet pour s'y rendre, la visite des lieux et les autres activités; inviter les parents et faire participer l'intervenant communautaire à ces visites;
 - jumeler l'élève à un autre jeune qui partage la même langue, dès son arrivée au centre d'éducation des adultes.

Un pas de plus : piste d'action pour aller plus loin

- Offrir à l'élève un accueil de second niveau par les SARCA afin de créer un lien avec une personne-ressource du secteur des adultes. Le second niveau d'accueil permet à l'élève de bénéficier de l'aide et du soutien d'un professionnel d'expérience pour tracer un portrait plus global et plus systématique de sa situation, de ses intentions et de ses possibilités, en vue de prendre les meilleures décisions pour la suite de son projet de formation.

Conclusion

Les constats

À la lumière des résultats obtenus lors de l'implantation du projet pilote dans chacune des commissions scolaires participantes, force est de constater que tous les projets ont servi à réviser les structures et les pratiques — notamment l'accueil et l'entrevue initiale —, à s'organiser, à se concerter et à passer en revue les ressources existantes et l'organisation des services. Ces travaux ont affecté non seulement les élèves visés par le projet, mais l'ensemble des élèves issus de l'immigration au sein de la commission scolaire. Par ailleurs, un état des lieux plus précis des trajectoires et des besoins des élèves en situation de grand retard scolaire à la formation générale des jeunes a été dressé dans chacun des milieux.

La mise en place d'un comité mixte — incluant la présence de coordonnateurs des services éducatifs des deux secteurs — qui planifie régulièrement des rencontres et des mesures de collaboration entre les intervenants du secteur des jeunes et de celui des adultes a créé une ouverture de la part du personnel qui, auparavant, n'avait aucun contact. Le décloisonnement des secteurs a également favorisé une meilleure compréhension des services offerts de part et d'autre, tout comme la concertation et la réflexion au sein du comité ont mené le personnel scolaire et la communauté à se mobiliser pour trouver des solutions et adapter ses services aux besoins exprimés. Grâce au projet pilote, les milieux ont pu s'accorder plus de liberté afin de mieux répondre aux demandes.

Dans certaines commissions scolaires, le projet a autorisé — au-delà des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français — l'offre d'une transition de qualité vers la FGA aux élèves qui se sentaient prêts, l'objectif étant de trouver, ensemble et pour chacun des élèves, le meilleur parcours pour favoriser sa réussite et sa persévérance scolaire.

La collaboration essentielle des organismes communautaires et le rôle de l'intervenant communautaire relativement à la création de liens entre l'école et la famille ont été soulignés par tous les participants. Par ailleurs, le réseautage et l'engagement des partenaires de la communauté ont mené à acquérir une meilleure connaissance des différents services offerts par l'ensemble de la communauté éducative, à fournir une réponse aux besoins de la commission scolaire, des écoles et des élèves visés, et à offrir, le cas échéant, un accompagnement personnalisé aux élèves ayant des besoins particuliers.

Grâce au projet pilote, on a reconnu la nécessité d'offrir un soutien professionnel au personnel afin d'augmenter le savoir-faire qui contribue à la stabilité des équipes-écoles et d'accroître la sensibilisation du milieu à l'accueil des élèves immigrants. Les participants ont reconnu l'avantage de regrouper temporairement les élèves visés dans une classe d'accueil, lorsque le nombre s'y prête, afin d'intensifier les interventions portant sur la littératie et la numératie.

Les défis

La mise en place de véritables passerelles FGJ-FGA s'est avérée difficile, compte tenu du faible nombre d'élèves visés dans les milieux participants. La création d'alliances avec d'autres commissions scolaires pourrait sans doute être une avenue intéressante pour introduire plus facilement de telles trajectoires.

Le milieu doit travailler à la valorisation des parcours de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle auprès du personnel scolaire des établissements du secondaire, des élèves visés et de leur famille afin de lutter contre plusieurs représentations erronées au regard de ces secteurs.

Dans toutes les commissions scolaires, l'accueil et l'intégration des élèves issus de l'immigration, une responsabilité partagée par l'ensemble du personnel de l'équipe-école, demandent un travail de sensibilisation à refaire chaque année, et l'engagement de la direction de l'établissement joue un rôle primordial à cet égard. On doit reconnaître l'importance de proposer une offre de formation continue en matière d'éducation interculturelle pour favoriser l'acquisition des compétences interculturelles, tant du personnel scolaire que des élèves. Par ailleurs, on doit également offrir des formations en intégration scolaire, par exemple en littératie et en numératie, et sur les stratégies pédagogiques jugées pertinentes pour les élèves à risque.

Bien que la situation des élèves du deuxième cycle du secondaire ait particulièrement retenu l'attention, l'arrivée d'élèves immigrants de 9 à 14 ans qui ne possèdent pas les acquis de la première année du primaire constitue également un enjeu de taille sur le plan de leur classement et de leur intégration à l'école québécoise. Le milieu doit aussi se pencher sur l'offre de service au primaire et au premier cycle du secondaire pour répondre aux besoins de ces élèves.

Les recommandations des commissions scolaires

À la suite du bilan relatif à l'implantation du projet dans chaque commission scolaire, les participants ont tracé quelques pistes d'intervention à explorer à court terme.

L'évolution de l'expertise du personnel affecté à des élèves en situation de grand retard scolaire demeure un enjeu important. On doit profiter de toutes les occasions pour bonifier l'offre de perfectionnement du personnel enseignant et professionnel ainsi que des directions d'établissement, et travailler avec d'autres commissions scolaires pour concevoir des formations qui mettent également à contribution le savoir-faire du personnel de la FGJ et de la FGA.

Il semble essentiel d'introduire rapidement une culture de l'orientation professionnelle chez les élèves pour les amener à réfléchir sur un projet de formation et d'avenir. On doit mettre en place des activités à caractère orientant qui privilégient une connaissance accrue de l'emploi, du marché du travail et de la technologie dès que les élèves maîtrisent suffisamment le français pour ce faire.

L'exploration des passerelles existantes doit être approfondie et l'organisation scolaire doit favoriser leur adaptation aux élèves visés en utilisant la marge de manœuvre prévue par la Loi sur l'instruction publique, le régime pédagogique et les autres encadrements pertinents. On doit resserrer les liens et augmenter les échanges entre les secteurs à cet effet. Afin de réfléchir à la continuité des apprentissages entre la FGJ et la FGA, la conception et l'utilisation d'un outil de suivi qui trace un portrait juste de la situation et qui permet de suivre l'évolution des élèves sont recommandées. L'objectif poursuivi est de constituer une offre pédagogique pouvant différer des parcours habituels afin que les élèves soient en mesure, dans une perspective d'équité, de trouver leur voie dans le système scolaire, qu'ils puissent progresser dans leurs apprentissages et s'inscrire pleinement dans la communauté d'accueil et dans la société.

Annexe – Tableau récapitulatif

ACCUEIL	
ORIENTATION	AXES D'INTERVENTION
1 Dépister sans tarder les élèves en situation de grand retard scolaire	1.1 Entrevue initiale
	1.2 Indices de retard scolaire

PROCESSUS D'INTÉGRATION DE L'ÉLÈVE DANS UN CONTEXTE D'ORGANISATION SCOLAIRE SOUPLE	
ORIENTATIONS	AXES D'INTERVENTION
2 Réduire les écarts entre les apprentissages effectués et visés	2.1 Modèle d'organisation scolaire souple
	2.2 Soutien au personnel enseignant
3 Entreprendre une démarche de suivi et d'accompagnement	3.1 Mécanisme de suivi et d'accompagnement de l'élève
	3.2 Contribution des services éducatifs complémentaires de la FGJ et de la FGA
4 Amorcer un processus d'orientation	4.1 Mise en place d'une démarche d'orientation
	4.2 Familiarisation avec les métiers et professions

CONTINUUM DE SERVICES ENTRE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES ET LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
ORIENTATION	AXES D'INTERVENTION
5 Établir une concertation étroite entre la FGJ et la FGA	5.1 Collaboration et complémentarité des services
	5.2 Transition du secteur des jeunes vers celui des adultes



UN TREMPLIN
EN TERRE D'ACCUEIL

